

NOTE RTE

Renforcement du réseau électrique de la façade atlantique

Création d'une double liaison à courant continu 320 kV souterraine et sous-marine entre les départements de la Loire Atlantique et de Gironde, reliée au réseau 400 kV terrestre existant par des stations de conversion

Objet du projet :

Les transformations des mix énergétiques français et européen vont conduire à une évolution dans les équilibres et les usages du réseau électrique de grand transport d'ici l'horizon 2035, avec une forte augmentation des transits attendus et l'apparition de contraintes électriques fortes sur certains axes du réseau. Le réseau 400 kV du Centre-Ouest est identifié dans le Schéma Décennal de Développement de Réseau 2019 comme une zone de fragilité. Une adaptation du réseau permettant d'accroître les flux électriques de 2 Giga Watts minimum est nécessaire pour maîtriser les contraintes.

Pour cela, les solutions de renforcement du réseau existant ne sont pas suffisantes. Ainsi, il est nécessaire de créer un nouvel axe électrique entre les zones électriques à 400 kV de Loire Atlantique et de Gironde, d'une capacité de transit de 2 Giga Watts minimum.

Le nouvel axe électrique sera constitué d'une double liaison monopole symétrique en technologie courant continu 320 kV souterraine et sous-marine de 400 km environ (270 km de liaison sous-marine et 130 km de liaison souterraine). Une station de conversion terrestre sera installée à chaque extrémité de chaque liaison, pour faire le lien avec le réseau existant, soit 4 stations de conversion en tout. Les points exacts de départ et d'arrivée des liaisons sont à définir, en lien avec les études techniques, environnementales et la concertation avec le territoire qui seront menées sur le projet.

La première liaison serait mise en service en 2032 et la seconde liaison en 2034.

Cette solution, mature technologiquement, constitue l'optimum technico-économique. Elle offre la possibilité, en fonction des décisions prises par la suite, de raccorder deux futurs parcs éoliens en mer sur la façade, notamment le 2^{ème} parc éolien en mer au large d'Oléron qui pourrait être décidé en Sud Atlantique.

Articulation débat public de révision des stratégies maritimes de façades et concertation du projet :

Dès la transmission du Dossier du Maître d'Ouvrage en aout 2023, le projet Gironde – Loire-Atlantique sera présenté comme un ouvrage engagé par RTE. Pour cela, le projet s'appuiera sur une Justification Technico Economique validée à l'été par la Direction Générale de l'Energie et du Climat. Les possibilités de raccordement de deux futurs parcs éoliens en mer de la façade sur la liaison double du projet sera une donnée d'entrée pour le débat, permettant ainsi de répondre aux attentes des publics et à la Décision Ministre, qui prévoit que RTE favorise la mutualisation des infrastructures de réseau.

La saisine facultative de la Commission Nationale du Débat Public par RTE permettra de renforcer le périmètre de chaque instance : débat public pour la révision du volet stratégiques des Stratégies Maritimes de Façades et concertation préalable pour le projet Gironde – Loire-Atlantique.

